

Annexe n°3 (rentrée 2019)

REÇU LE  
17 JUIL. 2019  
Inspection de l'éducation nationale  
Circonscription de Rochefort

**Fiche n°1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire**

**Description de la mission**

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
  - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
  - présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
  - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
  - accompagner des élèves en lecture autonome.
- élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves à des opérations, prix ou concours, aux journées ou semaines dédiées (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations...
- En école maternelle, contribuer particulièrement à l'apprentissage de la langue dans les activités proposées. En école élémentaire avoir une attention particulière aux élèves arrivants allophones.
- Les volontaires en écoles peuvent, en fonction des besoins du collège voisin, participer à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes de collégiens volontaires. Il s'agit de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission est réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aident dans sa tâche. Il conviendra dans ce cas qu'un emploi du temps précis soit établi

conjointement par le directeur et le principal du collège. Les volontaires des écoles interviennent en priorité intervenir avec des élèves de sixième dans le cadre du cycle 3.

### **Le cadre de la mission**

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- l'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.